

Plus de 8 conducteurs sur 10 se déplacent seuls en voiture

Vinci Autoroutes a réalisé son premier baromètre sur l'autosolisme et le résultat est sans appel : 8 conducteurs sur 10 se déplacent seuls au quotidien notamment aux heures de pointe le matin.

Les politiques publiques cherchent à favoriser le covoiturage pour limiter le nombre de véhicules sur les routes et de fait diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

Plus écoresponsable, plus économique, plus convivial aussi : les covoitureurs sondés par Vinci Autoroutes sont unanimes, le covoiturage, c'est tout bénéf' ! *« Même si l'autosolisme est très majoritaire, le dispositif inédit que nous avons déployé montre que la pratique de la mobilité partagée et son potentiel de développement restent sous-évalués, y compris dans le cadre des trajets du quotidien. Compte tenu du défi immense de réduction des émissions de CO2 liées aux transports que nous devons collectivement relever, il est essentiel de pouvoir mesurer précisément et de suivre dans la durée l'évolution de la réalité de l'autosolisme en France »*, souligne Pierre Coppey, président de Vinci Autoroutes. Vinci Autoroutes vient en effet de publier les [résultats de son enquête inédite](#), étudiant le nombre d'occupants d'1,5 millions de véhicules autour de 11 agglomérations françaises, grâce à un algorithme d'intelligence artificielle développé par [Cyclope.ai](#).

Pic d'autosolisme de 89 % à 8 h

Résultat : 8 conducteurs sur 10 se déplacent en solo en voiture, *« seuls 17,4% des véhicules analysés sur l'ensemble des secteurs transportaient au moins deux personnes, avec un pic moyen d'autosolisme de 89 % à 8 h »*, précise Vinci Autoroutes. À l'inverse, l'autosolisme diminue au fil de la matinée. Ce qui montre bien que c'est surtout pour les déplacements domicile-travail que les automobilistes se retrouvent le plus souvent seuls en voiture, comme en témoigne Sophie, avocate de 42 ans, qui habite à 10 km de ses bureaux. *« J'ai pris les transports en commun et le vélo toute ma vie jusqu'à il y a deux ans où j'ai passé mon permis. Je n'ai trouvé personne pour m'accompagner, et je ne cherche pas vu que je n'aime plus vraiment les contacts rapprochés depuis le COVID ! Mais si c'était un collègue, cela ne me dérangerait pas. Cela étant, on a acheté une hybride et je fais attention à rouler le plus possible en mode électrique... »* Marie, 70 ans, gérante d'un institut de beauté, continue aussi à se déplacer en solo. *« Je n'ai jamais les mêmes horaires, c'est difficile à organiser »*, confie-t-elle. Idem pour Frédéric, 44 ans : *« J'emmène les enfants à l'école en solo, car il n'y a pas de transports en commun vers mon travail, sans parler du manque de souplesse des transports... »*

Alors comment inciter à covoiturer ? Les politiques publiques planchent sur la question, avec l'objectif de multiplier par trois d'ici à 2024 les déplacements en covoiturage, soit un million de véhicules en moins sur les routes chaque jour. Un [observatoire national du covoiturage](#) au quotidien a été mis en place en décembre dernier avec la contribution du Cerema*, de l'Ademe, du GART et des services de l'État, pour présenter les données, les chiffres clés, des cartes interactives, des ressources et les actualités en matière de covoiturage au quotidien.

Voies réservées, parkings gratuits de covoiturage...

Du côté de Vinci Autoroutes, on tire deux enseignements principaux de ce Baromètre. Le premier, c'est que c'est bien le trajet domicile-travail qui doit être étudié : « *Ces premières observations attestent que les trajets entre le domicile et le travail, qui correspondent majoritairement au début de la matinée, sont ceux qui semblent générer les taux d'autosolisme les plus importants, et ce quelle que soit la région concernée. Puis le phénomène tend à diminuer au fur et à mesure que la matinée avance, probablement en lien avec l'évolution de la nature des déplacements. On pense alors aux loisirs, aux courses, aux rendez-vous médicaux...* », souligne Amelia Rung, directrice du développement de Vinci Autoroutes. Le deuxième enseignement est que plus la distance est longue, plus le covoiturage est plébiscité. Un phénomène qui ne devrait pas changer si la hausse des prix à la pompe devait continuer.

Parmi les leviers des politiques publiques, la [loi Climat et résilience du 22 août 2021](#) prévoit d'expérimenter, pendant trois ans, des voies réservées aux covoitureurs, aux taxis, aux véhicules de transports collectifs, ou aux engins à très faible émission, sur les autoroutes, les voies express, comme c'est déjà le cas à l'entrée de Strasbourg ou sur l'A6-A7 au nord et au sud de Lyon. « *L'objectif est que ces voies (dites « VR2+ ») soient mises en place rapidement et de manière réversible, afin d'encourager le recours aux mobilités partagées et faiblement émissives ainsi que d'expérimenter, à plus grande échelle, le recours à ce type d'aménagement* » précise le Cerema.

De son côté, Vinci Autoroutes compte réitérer son enquête : « *Cela permettra d'adapter continûment et de façon fine les solutions de mobilités partagées, telles que les parkings de covoiturage, les plateformes d'échange multimodales, les voies réservées, aux besoins réels des territoires et des usagers.* » Avec un objectif commun : décarboner.

*Cerema, expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires

Les entreprises ont leur part à jouer !

Employant 2 000 salariés sur son site de Molsheim, près de Strasbourg, l'entreprise [Merck](#) a lancé il y a déjà trois ans son plan « Moveco » pour favoriser le covoiturage. « *Nous avons organisé des « cafés covoiturage » pour faciliter la mise en relation de salariés, notamment les équipiers, selon leur secteur d'habitation, précise Fanny Heitz, chef de projet événementiel. Nous avons ensuite eu l'idée de développer une application pour amener plus de gens à covoiturer.* »

Les salariés de Merck qui le souhaitent ont désormais accès à l'application [Klaxit](#) qui les met en relation directement avec des covoitureurs, collègues ou non. Depuis novembre, 383 employés sont inscrits contre une cinquantaine avant l'application. 87 % d'entre eux sont covoitureurs réguliers.

« *Le nombre d'usagers est vraiment en hausse depuis la mise en place du [Forfait mobilités durables](#) en mars dernier, ajoute Fanny Heitz. Notre entreprise verse jusqu'à 280 €, exonérés de charges, aux salariés qui participent aux déplacements durables, en covoiturage mais aussi à vélo ou en transports en commun. Notre motivation n'est pas que le covoiturage, mais la mobilité durable.* » Merck réserve aussi des places de parking aux covoitureurs, « *devant leur bâtiment, car sur notre site, on peut mettre jusqu'à 8 minutes pour rejoindre son poste de travail, et c'est assez apprécié, poursuit Fanny Heitz. On organise également des petits-déjeuners entre covoitureurs pour motiver les équipes, nous participons au challenge « Au boulot, j'y vais autrement », et nous sommes arrivés troisième du Grand Est pour l'émission de CO2 évité.* » 170 salariés y ont pris part. « *Il faut aller plus*

loin en faisant en sorte que l'info parvienne à chacun, constate-t-elle. Le partage d'expériences fait aussi ses preuves. Ce n'est pas grave si on ne covoiture pas tous les jours, l'essentiel, c'est de le faire régulièrement ! »

À ce jour, 60 000 km ont été effectués en covoiturage (via l'application), soit presque 3 000 trajets et plus de 7 000 kg de CO2 évités. Des débuts très encourageants !

Une homologation en attente



À l'heure actuelle, les solutions de comptage du nombre d'occupants dans les véhicules sont suffisamment fiables pour afficher des messages pédagogiques à destination des contrevenants et inciter au bon usage de la voie mais ne permettent pas encore une homologation, indispensable au contrôle sanction automatisé. Dans l'attente de cette homologation, les recours à un dispositif de contrôle par interception ou par vidéoverbalisation assistée par ordinateur sont privilégiés.